



République Française

MAIRIE D'AUFFREVILLE-BRASSEUIL

78930 - ☎ 01.34.77.11.68

ARRÊTÉ DU MAIRE N°14/2024

REGLEMENTATION DE CIRCULATION

Route Départementale n°983 – réparation de conduite Orange sous chaussée

Nous, Maire de la Commune d'AUFFREVILLE-BRASSEUIL,

Vu la demande présentée par l'entreprise **DA DPA TP Réseaux**, chargée de réaliser des travaux de réparation de conduite sous chaussée pour le compte d'Orange au droit du n°70 route de Houdan,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 3221.4

Vu le code de la route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-25 et R. 413-1

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1, quatrième partie, signalisation de prescription et livre 1, huitième partie, signalisation temporaire ;

Vu le classement en route à grande circulation de la RD983 ;

Vu l'avis du Préfet des Yvelines en date du 13 mai 2024;

Considérant qu'à l'occasion de ces travaux des accidents pourraient se produire, si la circulation n'y était pas réglementée.

ARRÊTONS

ARTICLE 1 : A compter du **14 mai 2024** et pour la durée du chantier, la RD 983 entre le PR 23.820 et le PR 23.992 (en agglomération) est soumise aux prescriptions définies ci-dessous pour tous les véhicules de 9h00 à 16h00 :

- Restriction de circulation sur une seule voie
- Rétrécissement de chaussée par alternat par feux ou K10
- Réduction de la vitesse à 30 km/h
- Interdiction de dépasser
- Interdiction de stationner

ARTICLE 2 : La durée du chantier est fixée à **20 jours**.

ARTICLE 3 : L'entreprise en charge des travaux apposera les panneaux réglementaires.

ARTICLE 4 : Le maire, le Chef de Brigade de la Gendarmerie de Septeuil, le responsable de la subdivision entretien exploitation nord-ouest du Conseil Départemental des Yvelines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Pour extrait certifié conforme,
AUFFREVILLE-BRASSEUIL, le 13 mai 2024

Le Maire,

Serge ANCELOT



Affiché le 13/05/2024
Le Maire

